



COMMUNIQUE

N° 13 /2023/EDC/DG/DEX/DRHAG/SDAG/SM DU 20 SEPT 2023

PORTANT ADDITIF N°1

A l'avis d'appel d'offres national ouvert N°07/AONO/EDC/CIPM/2023 du 22 août 2023 pour la réalisation des prestations de restauration et service traiteur à la cantine de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar.

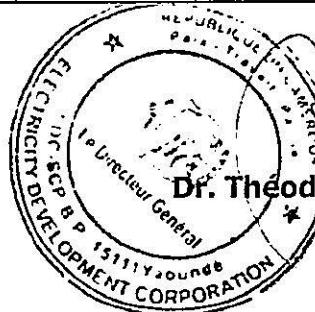
Le Directeur Général de **ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)** communique :

Les pièces ci-après de l'avis d'appel d'offres sus visé sont rectifiées ainsi qu'il suit :

Au lieu de :	Lire plutôt :
Pièce N°1 : Avis d'appel d'offres (AAO)	
13. CRITERES D'EVALUATION 1. Critères éliminatoires Les propositions seront évaluées sur la base des critères ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">▪ Dossier administratif resté incomplet ou non conforme après le délai de 48 heures accordé par la commission après l'ouverture des plis ;▪ Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;▪ Absence ou insuffisance de la capacité financière ;▪ Présence d'informations financières dans l'offre technique ;▪ Note technique inférieure à 80 points sur 100.	13. CRITERES D'EVALUATION 1. Critères éliminatoires Les propositions seront évaluées sur la base des critères ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">▪ Dossier administratif resté incomplet ou non conforme après le délai de 48 heures accordé par la commission après l'ouverture des plis ;▪ Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;▪ Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces ;▪ Absence ou insuffisance de la capacité financière ;▪ Présence d'informations financières dans l'offre technique ;▪ Note technique inférieure à 80 points sur 100.
Pièce N°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)	
4.3 L'enveloppe A contenant le Volume 1 (pièces administratives) + le volume 2 (offre technique) Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes : k. le cahier des Clauses	4.3 Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dûment paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page, ne figure pas parmi les pièces administratives.

Au lieu de :	Lire plutôt :
Administratives Particulières (CCAP) dûment paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page.	
4.6 Le Dossier Administratif et les propositions Techniques et Financières doivent être soumises au plus tard le 21 septembre 2023 à 12 heures Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC dans la salle des conseils au 5 ^{ème} étage de l'immeuble HIBISCUS, ce même jour à partir de 13 heures	4.6 Le Dossier Administratif et les propositions Techniques et Financières doivent être soumises au plus tard le 28 septembre 2023 à 12 heures Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC dans la salle des conseils au 5 ^{ème} étage de l'immeuble HIBISCUS, ce même jour à partir de 13 heures
Pièce N°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	
Article 7 : Textes généraux applicables Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après : 5. La circulaire N° 00000456/C/MINFI DU 30 DECEMBRE 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;	Article 7 : Textes généraux applicables Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après : 5. La circulaire N° 0006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
Pièce 10 : liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics	
liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics	Liste des banques et compagnies d'assurance agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics en 2023

Le reste sans changement.



Dr. Théodore NSANGOU